

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00235

SOUTIEN AUX CLUBS D'ENTREPRISES - CLUB GIER - SUBVENTION 2024

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240516-D20240023510

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

SOUTIEN AUX CLUBS D'ENTREPRISES - CLUB GIER - SUBVENTION 2024

Saint-Etienne Métropole exerce sa compétence de développement économique et travaille à améliorer l'environnement global des entreprises et à solutionner leurs besoins.

Aussi, Saint-Etienne Métropole a mis en place une animation territoriale de proximité. Dans le cadre de cette animation, les associations d'entreprises sont des acteurs économiques avec lesquels Saint-Etienne Métropole compte entretenir un partenariat renforcé.

Créé en 1991, à l'initiative de dirigeants implantés dans le Pays du Gier, le Club Gier Entreprises compte environ 160 adhérents. Le territoire d'origine du club est le Pays du Gier, mais son périmètre d'action s'est élargi à l'Est Stéphanois, Saint-Etienne mais aussi l'Ouest lyonnais.

Le Club Gier Entreprises constitue un groupement multi-sectoriel avec une majorité d'industriels (80 % des emplois des adhérents), en particulier de la métallurgie et du travail des métaux, devant le secteur des services (15 % des emplois des adhérents) et du BTP (5 % des emplois des adhérents). Il représente plus de 6 000 emplois. Plus de trois quarts des adhérents (77 %) sont des entreprises de moins de 50 salariés. La structure s'est fixé les objectifs généraux suivants :

- favoriser les échanges interentreprises afin de créer une dynamique de réseau ;
- identifier et répondre aux besoins des entreprises en accompagnant la PME dans son développement commercial, stratégique et dans sa recherche de compétences ;
- promouvoir les savoir-faire en proposant une offre globale aux donneurs d'ordre ;
- participer à la valorisation du tissu économique local en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire.

En 2023, le CLUB GIER ENTREPRISES CLEO présente le bilan d'activité suivant :

- des actions menées autour de la Toile Industrielle en lien avec EPURES, Saint-Etienne Métropole et les autres clubs d'entreprises. L'objectif étant ensuite de préparer la mobilisation des entreprises sur le premier semestre 2024 ;
- Le développement de plusieurs actions dont Meca RH, qui vise à la formation aux métiers de l'usinage de 10 demandeurs d'emploi dans 10 entreprises adhérentes, et la création d'une Commission RH et Formation au sein du club. ;
- Le Club a également remporté l'appel à projet lancé par la Fondation ILYSE sur la reconversion professionnelle avec son projet « Déclat Industrie » qui vise à favoriser le lien entre demandeurs d'emploi et les entreprises industrielles du territoire par des actions engagées (plus de 130 personnes ont pu participer aux 6 éditions de ZI TOUR (visites des 3 zones industrielles de Saint-Chamond en bus) ;

- Dans le cadre des salons professionnels organisés pour les adhérents, le Club Gier a mis en avant le territoire stéphanois au niveau de l'espace collectif (clip du territoire, plaquettes) et plus particulièrement sur Global Industrie à Lyon où 21 entreprises étaient présentes sur le stand collectif ;
- Le Club promeut les atouts du territoire et notamment les savoir-faire industriels dans le cadre d'une émission régulière sur TL7. Un temps fort a été organisé en inter-réseaux à l'occasion de la Foire économique de Saint-Etienne (160 participants).

Le CLUB GIER ENTREPRISES a présenté un plan d'activités 2024 en cohérence avec le projet de territoire de Saint-Etienne Métropole notamment dans le cadre :

- du rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi, de la formation,
- de la promotion du développement durable et du rôle sociétal des entreprises,
- du développement des services aux entreprises et de l'attractivité du territoire.

Ainsi, en 2024, le Club Gier Entreprises entend réaliser les démarches suivantes :

- **Toiles industrielles** : le club souhaite participer à l'enrichissement des toiles industrielles sur le manufacturing (automobile, biens d'équipements, défense, aéronautique) et la santé en mobilisant leurs adhérents. Un atelier interclubs a été organisé le 11 avril avec EPURES et Saint-Etienne Métropole ;
- **L'emploi** : dans l'objectif de favoriser l'emploi sur notre territoire, le Club propose de favoriser le lien entre demandeurs d'emploi et entreprises avec la poursuite des ZI Tour dans le cadre du projet Déclic Industrie, de transmettre dans le réseau des offres d'emploi identifiées, d'accompagner la démarche de formation des demandeurs d'emploi aux métiers de la mécanique avec Meca RH, d'accompagner la démarche STEF dans l'organisation de visites d'entreprises et en communiquant sur les différentes actions, de faciliter l'emploi des jeunes à travers la valorisation du dispositif 100 chances/100 emplois ;
- **Le développement durable / rôle sociétale de l'entreprise** : le Club propose de sensibiliser les adhérents grâce à des ateliers et de diffuser des informations des partenaires tels que les énergies renouvelables, la mobilité, plus particulièrement, aux économies d'énergies pour permettre aux entreprises de s'engager dans le plan climat en effectuant la promotion de l'offre de services d'Alec42 sur des thèmes, de mobiliser des entreprises pour valoriser le challenge mobilité, de sensibiliser à la biodiversité ;
- **Offre d'accueil des entreprises** : le club informera Saint-Etienne Métropole si des locaux / des fonciers privés sont vacants et communiquera auprès des adhérents sur la possibilité d'être accompagné par Saint-Etienne Métropole dans le cadre d'un projet de relocalisation ;
- **Le déploiement des actions concourant au développement d'action de L'Economie, Sociale et Solidaire (ESS)** : le Club souhaite valoriser l'ESS comme mode d'entreprendre ;
- **La participation à l'attractivité du territoire** : le Club propose de promouvoir le territoire dans le cadre de salons professionnels notamment Global Industrie à Paris, de visites de sites emblématiques du territoire, de mobiliser les adhérents à la conférence économique de Saint-Etienne Métropole.

Vont également s'ajouter pour 2024, d'autres manifestations et services à destination des adhérents du Club. Il s'agira de réunions thématiques sur des sujets variés, d'ateliers et groupes de développement ainsi que de formations inter-entreprises.

Le CLUB GIER ENTREPRISES organisera également des événements pour favoriser les échanges et la connaissance des adhérents (visites, moments de convivialité) ainsi qu'un temps fort au second semestre (format à valider).

Ces actions concourent également à la rencontre inter-entreprises et la meilleure connaissance du tissu économique local et des savoir-faire qui le composent. Afin de démultiplier cet objectif, le Club Gier Entreprises cherchera aussi souvent que nécessaire à s'associer aux autres clubs du territoire pour maximiser la connaissance inter-entreprises.

Au regard des éléments ci-dessus, Saint-Etienne Métropole propose, en cohérence avec le projet de la Métropole, d'attribuer au Club Gier Entreprises une subvention au titre du soutien au fonctionnement global de l'association à hauteur de 26 220 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution d'une subvention de fonctionnement à Club Gier Entreprises d'un montant global de 26 220 € pour l'année 2024 ;**
- **approuve le projet de convention correspondante à intervenir pour l'année 2024 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal au compte SERV/chap 65/SUECO.**

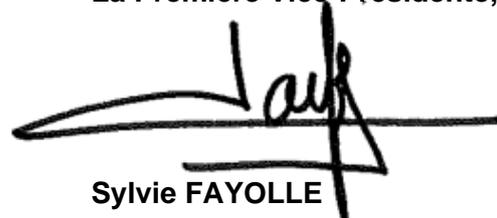
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE